

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07942

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benjelloun

Zehra

84706

Date de naissance :

28/07/1960

Adresse :

113 Rue El Fouiat

Tél. : 06 61 42 56 56 Total des frais engagés

9403,5701 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. HORMAT NOUREDDINE
Médecin Généraliste
Médecin Agréé Parmis Conduire
51 Rue Ben Ali Maârif - Casablanca
Tél: 06 22 25 81 62

Date de consultation :

22/11/23

Nom et prénom du malade :

Benjelloun Zehra

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

diabète + HT + galbe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 27/11/23

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Faucilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

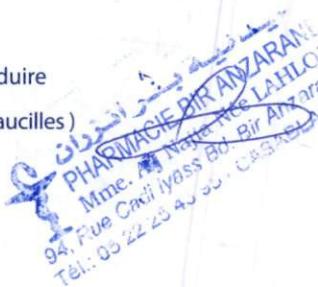
الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82



Casablanca, le : 22/11/23

Mr. Benjelloun Zaloum

122.28

SA BFM
SOCIETE D'IMPORTATION
20 Rue A. Chdafa Maârif
Casablanca

7520
Tél: 05 22 98 42 76

Onctat et la
coll. 25.

Calumets 10

207.00

Trichot 10

2198.00 x 2

Quét. Zell 18 (24)

79.00 x 2

Offre le 24

49.60 x 2

D. C. Zell 24 (24)

79.30

Lovana 25
113

2750

Spafr of
Preston SB

144.30x2

34.90x2

208150

280x 20(24)

Dr. H. MURMAT Noureddine
Médecine Généraliste
Médecin Agréé Permis Conduire
1, Rue bnou Nafis Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 26 81 82

مصحة بير انزاران
PHARMACIE BIR ANZARAN
Mme Naija Née LAHLO
94, Rue Cadi Yass SB
Tél: 05 22 25 33 45 CASABLANCA



Ticket Nr : 20334418

Le : 27/11/2023 A : 19:21:25

Caisse : CAISSE2

Vendeur : CAISSE 2

Article	Prix x Qte	Montant
ON CALL EXTRA	128.50 x 1	122.08
Montant T.T.C. :		122.07 DH
Mode paiement :		CARTE
Mt Regle :		122.07 DH
Rendu Monnaie :		0.00 DH

1666



SABEM

Santé Beauté Médicale

FACTURE N° : 202301815

BENJELLOUN ZAHRA

Casablanca le, 28/11/2023

Code Client : 008200

**Arrêtée la présente facture à la somme de :
CENT VINGT DEUX DH SEPT Centime(s).**

20,RUE ALGHADFA MAARIF - CASABLANCA Tél.: 0522-98.42.76 / 95 - Fax: 0522-98.42.93
I.F.: 1004077 Patente: 35800467 R.C.: 95493 C.N.S.S.: 6009684 I.C.E.: 00023102200088
http: WWW.PARASABEM.COM E-Mail: PARASABEM@HOTMAIL.COM